UZES.FR

DÉMARCHES, INONDATION, RISQUES MAJEURS

Pluie-inondation et orages dans le Gard : déclaration des sinistres dans les 5 jours

Communication de la Préfecture du Gard suite à la vigilance ORANGE « crues » pour la Cèze aval et Vigilances JAUNE "orages" et "pluie-inondation" du 03/10/2021. Publié le 05/10/2021

Publié le 05 octobre 2021

Après les violents orages qui se sont abattus sur la région dimanche 3 octobre 2021, la Préfecture du Gard rappelle les consignes : **"si vous être sinistré(e) vous avez 5 jours à partir du 4 octobre pour contacter votre assurance afin d'effectuer une déclaration en précisant les dégâts éventuels.**"

- **Retour sur l'épisode cévenol du 03 octobre 2021** : www.gard.gouv.fr/Actualites/Vigilance-ORANGE-crues-pour-la-Ceze-aval-et-Vigilances-JAUNE-orages-et-pluie-inondation

MAIRIE D'UZÈS
Adresse postale : BP 71103 - 30701 Uzès cedex
Deux entrées possibles :
1, place du Duché
1, place Albert 1er
30700 Uzès
Tél. : +33 (0)4 66 03 48 48

HORAIRES:
Lun - Jeu : 8h > 12h, 13h30 > 16h45
Ven : 8h > 12h, 13h30 > 16h15
1er et 3e Sam : 8h > 12h (Etat civil)

https://www.uzes.fr/actualites/pluie-inondation-orages-dans-le-gard-declaration-des-sinistres-dans-les-5-jours?